

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° **19.0403** /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de quinze (15) élèves Inspecteurs d'Education Spécialisée, session 2019.

Ce sont :

INSPECTEURS D'EDUCATION SPÉCIALISÉE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	GANSORE SIBIRI	55824	31/12/76
2	ILBOUDO VINCENT	239431	31/12/83
3	KERE/OUEDRAOGO RASMATA	85538	22/10/75
4	KINNORE AMINATA	205437	02/05/80
5	KOALA CHARLES KOUDOUGOU	225788	24/03/82
6	KOURAOGO ABDOU	261332	26/12/84
7	KPODA MICHEL FAABESOR	94646	08/03/77
8	LAMIEN SIETIN ETIENNE MARIE GUY	205436	26/12/80
9	MANDE YACOUBA	81981	18/04/76
10	NAMONO DANIEL	205435	03/01/84
11	OUATTARA HYABLO AUGUSTE	208446	01/06/76
12	OUEDRAOGO ABOUBACAR	246950	12/10/86
13	OUEDRAOGO BASSIROU	239397	28/02/80
14	OUEDRAOGO KARIM	85558	23/02/79
15	OUOBA SERGE PLACIDE YENOUBOUAMPO	218353	06/03/83
16	SAWADOGO HALIMATA	239427	16/07/79
17	SAWADOGO MOUSSA	208445	23/12/80
18	TRAORE NOELIE ELEONORE	261440	26/12/86
19	YOUGBARE TIEWINDE ANTOINETTE	225770	13/06/85
20	ZOURE AGOUMA	261451	26/09/85

Arrêté la présente liste à 20 nom(s).

INSPECTEURS D'EDUCATION SPÉCIALISÉE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

